

Décès d'Amélie Champagne

L'Association des médecins psychiatres du Québec prend acte des recommandations de la coroner Julie-Kim Godin

Montréal, le 18 septembre 2024 – L'Association des médecins psychiatres du Québec (AMPQ) prend acte du rapport de la coroner Julie-Kim Godin rendu public aujourd'hui. L'AMPQ entend donner suite aux recommandations visant à améliorer les communications et l'approche auprès des patients avec des problèmes de santé mentale ou des manifestations suicidaires.

L'AMPQ tient à ajouter sa voix aux préoccupations de la coroner pour des installations adéquates pour la patientèle qui requiert un environnement propice à l'apaisement. Nos membres sont les premiers témoins du manque d'espace calme dans les établissements pour les personnes avec des troubles mentaux ou qui présentent des risques suicidaires.

En collaboration avec des patients partenaires, l'AMPQ élaborera des actions pour avoir des communications toujours plus empathiques et humaines auprès de ces patients, et ce, dans toutes les situations. Ces actions seront communiquées et partagées à nos membres pour améliorer la compassion et l'humanité de nos pratiques.

Nous invitons le ministère de la Santé et des Services sociaux et le Collège des médecins du Québec à se joindre à nous pour travailler conjointement sur ces nouvelles actions et leur déploiement.

-30-

À propos de l'Association des médecins psychiatres du Québec

L'Association des médecins psychiatres du Québec (AMPQ) représente plus de 1200 psychiatres œuvrant dans le système public au Québec. En plus de son rôle syndical, elle a pour mission de favoriser la qualité des soins psychiatriques au Québec. Elle veut mettre de l'avant des pratiques psychiatriques avec les plus hauts standards, accessibles, humaines et reconnues, contribuant à l'amélioration de la santé mentale de la population.

Source : Martine Dériger, directrice générale, AMPQ
(514 515-4304)
mdriger@fmsq.org